



## Rapport d'activités 2017

### 1) Composition de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) pour l'année 2017

	Représentant-e-s de l'Etat	Représentant-e-s des employés	
<b>Membre</b>	Bruttomesso Jean-Charles ***	Froidevaux Yves (FSF)	
<b>Membre</b>	de Meuron Thérèse *	Peters Suzanne (SSP)	
<b>Membre</b>	Ruef-Bayiha Christine	Pedraza Aristide (SUD)	
<b>Membre</b>	Fivat Etienne **		
<b>Suppléant</b>	Creux Dominique	Perret Cyrille (FSF)	
<b>Suppléant</b>	Falciola Rose-Marie ****	Scioli Andrea (SUD)	
<b>Suppléant</b>	Rentznik Lucien *	vacant	
<b>Suppléant</b>	Wyser Carole **		
<b>Président</b>		Froidevaux Yves	
<b>Vice-présidente</b>	de Meuron Thérèse *		
	Ruef-Bayiha Christine **		
<b>Secrétaire (SPEV)</b>			Samson Lucie Plumey Sophie
<b>Greffière-juriste</b>			Fritsché Marie

\* jusqu'au 1er octobre 2017

\*\* dès le 1er octobre 2017

\*\*\* suppléant dès le 1er octobre 2017

\*\*\*\* membre dès le 1er octobre 2017

La commission tient à remercier vivement les membres sortants, Mme Thérèse de Meuron, (présidente de la CEF en 2016) et M. Lucien Rentznik pour leur engagement et la qualité de leurs apports. Sur décision du Conseil d'Etat du 13 septembre 2017, ils ont été remplacés dès le 1er octobre par M. Etienne Fivat et Mme Carole Wyser.

### 2) Rôle de la CEF

La Commission examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'Etat. La CEF peut être saisie par le Conseil d'Etat ou par les faitières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une

analyse du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction (notamment auditions).

Les prérogatives de la CEF sont issues du Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions (RCEv.Fonc.) adopté par le Conseil d'État le 4 décembre 2013. Le règlement interne de la CEF, validé le 6 juin 2014 et amendé le 11 décembre 2015, précise notamment la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'examen.

### **3) Organisation**

Comme indiqué ci-dessus, en raison du changement de législature, la composition de la délégation de l'Etat a été modifiée à partir du mois d'octobre 2017.

La CEF s'est réunie 17 fois à un rythme bimensuel. Elle a siégé jusqu'en juin à la rue St-Martin 8, puis à la place du Château 1 (Lausanne). La CEF dispose de sa propre page web sur le site internet de l'État de Vaud. Une plate-forme numérique sécurisée est à disposition des membres et suppléants.

### **4) Activités**

Pour l'année 2017, les principales activités de la CEF ont constitué dans le traitement des dossiers suivants :

- « logopédistes en milieu scolaire » : rédaction et transmission du préavis au Conseil d'Etat ;
- « conservateur-restaurateur des musées cantonaux » : audition de représentants du Service des affaires culturelles (SERAC), visite des ateliers de restauration du Musée cantonal d'archéologie et histoire et transmission au SPEV pour la rédaction du rapport technique ;
- « formateur-coach » : audition de représentants de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et transmission au SPEV pour la rédaction du rapport technique ;
- « agent de détention » : audition de la Cheffe du Service pénitentiaire (SPEN) et début des travaux de rédaction du préavis au Conseil d'Etat.

L'état des dossiers déposés auprès de la CEF figure en annexe du présent rapport.

La présidence a notamment la responsabilité des relations avec les tiers et le SPEV. Il convient de souligner l'excellente collaboration avec les services et associations professionnelles concernés par les dossiers traités.

Adopté le 8 décembre 2017 par la CEF

## Annexe : État des dossiers déposés

	Origine	Dépôt	Entrée en matière	Envoi SPEV	Retour SPEV	Préavis au CE	Décision CE
<b>1. Infirmier-ère-s (chaîne 225)</b>	CE	28.04.14	06.06.14	26.09.14	13.07.15	07.12.15	21.12.16
<b>2. Maître-sse-s de l'enseignement professionnel II (chaîne 144)</b>	SUD	24.10.14	16.01.15	23.03.15	a)		
<b>3. Agents de détention (chaîne 111)</b>	FSF	19.08.15	20.08.15	24.03.16	15.07.17		
<b>4. Logopédistes en milieu scolaire (chaîne 191)</b>	SUD	17.09.15	19.09.15	24.03.16	13.12.16	10.10.17	
<b>5. Conservateurs-restaurateurs des musées cantonaux</b>	CE	17.05.17	02.06.17	01.09.17			
<b>6. Formateurs-coachs</b>	CE	11.07.17	10.11.17	08.12.17			

a) dossier suspendu par le SPEV dans l'attente d'une décision du TRIPAC, la transmission du rapport technique est annoncée par le SPEV pour l'année 2018